

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 15 mai 2006 à 12 h 15, au Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle F-3029.

Confirmé le 12 juin 2006

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 15 mai 2006 à 12 h 15, au Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle F-3029.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant		X
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique		X
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉS :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement	X	
CARDINAL, Julie Agente de la gestion financière Service des ressources humaines et financières	X	
PRÉSEULT, Paul Directeur du Service des ressources humaines et financières	X	
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007
- 4.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007
- 5.- Demandes de promotion
- 6.- Engagement d'une (1) agente de stage au Module du travail social
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Prochaine assemblée
- 9.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007

Le directeur du Service des ressources humaines et financières, monsieur Paul Préseault, accompagné de l'agente de gestion financière, madame Julie Cardinal, sont invités à faire une présentation des principaux éléments du budget.

Préalablement, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Comité exécutif que le 15 juin 2004, le Conseil d'administration adoptait un plan de

retour à l'équilibre tel qu'exigé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce plan prévoyait une contribution monétaire de 2 M\$ de la part du gouvernement du Québec, afin d'établir une certaine équité avec d'autres universités de taille similaire du réseau. Bien que ce plan fut approuvé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 2 M\$ de financement demandé a été refusé.

Depuis son adoption, plusieurs mesures budgétaires majeures ont été appliquées, notamment au niveau de la réduction de la masse salariale, afin de tenter d'en arriver à un équilibre budgétaire. En excluant la demande de 2 M\$, l'Université a tant bien que mal réussi à atteindre ses objectifs financiers par l'application des mesures de redressement adoptées par le Conseil d'administration du 21 mars 2005.

Le Comité du budget a dégagé trois principes directeurs pour l'analyse des nombreuses demandes d'ajouts budgétaires, qui sont les suivants :

1. Consolidation du soutien au Centre d'études universitaires des Laurentides (CEUL);
2. Rééquilibrage des services nouvellement fusionnés ou avec responsabilités additionnelles;
3. Mise à niveau salariale et équité inter-catégories.

1. CONSOLIDATION DU SOUTIEN AU CENTRE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES DES LAURENTIDES

À la réunion du Conseil d'administration du 20 mars dernier, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a fait une présentation sur la croissance du CEUL. Dès lors, il annonçait que des demandes importantes seraient faites dans le cadre de l'opération de préparation budgétaire 2006-2007. À cet effet, certaines ressources humaines et matérielles additionnelles ont été allouées.

En plus de la création d'un poste de directeur et d'un poste de secrétaire (CA du 20 mars 2006), le budget 2006-2007 comprend 4 ressources supplémentaires pour ce centre. Ainsi, nos étudiants, nos professeurs et chargés de cours du CEUL auront de meilleurs services de bibliothèque et technologies de l'information en ayant des personnes ressources sur place dès septembre 2006.

Les sommes prévues au budget cette année sont des investissements pour les prochains exercices financiers.

De plus, les montants prévus pour le protocole entre l'Université et le Cégep de Saint-Jérôme ont été ajustés. Ledit protocole se termine le 30 juin 2006 et devra être renégocié.

2. RÉÉQUILIBRAGE DES SERVICES NOUVELLEMENT FUSIONNÉS OU AVEC DES RESPONSABILITÉS ADDITIONNELLES

En mars 2005, certains services de soutien à l'enseignement ont été fusionnés et des responsabilités additionnelles ont été transférées, entre autres, à la gestion académique. Les directeurs de ces services ont fait un travail colossal d'intégration des services.

Les modifications des structures organisationnelles mises en place ont été bénéfiques pour l'organisation. Tous s'accordent pour dire que les gains de productivité, de même que la synergie créée par ces fusions, militent pour un maintien de ces structures. Toutefois, afin de permettre à ces directeurs de poursuivre cet élan, l'Université prévoit des ressources supplémentaires pour ces deux services, de même que pour le Décanat de la gestion académique.

Également, plusieurs départs à la retraite sont prévus au cours des cinq prochaines années. L'Université entend procéder à la dotation des postes jugés stratégiques pour l'organisation avant le départ de ces titulaires de façon à ne pas perturber les opérations de l'Université. Ainsi, le transfert des connaissances sera effectué plus harmonieusement.

3. MISE À NIVEAU SALARIALE ET ÉQUITÉ INTER-CATÉGORIES

Au niveau de la masse salariale, les salaires ont été ajustés de 2 % pour tous les employés à compter du 1er avril 2006, conformément aux conventions collectives en vigueur qui accordent la même augmentation que celle consentie aux employés du gouvernement du Québec. De plus, tous les groupes d'employés, à l'exception des cadres et des cadres supérieurs, ont eu droit à une augmentation de leur échelle de salaire de 2,6 % rétroactivement au 1er juin 2005. Afin de préserver une certaine équité envers tous les employés, le présent budget prévoit un ajustement des échelles de salaire des employés cadres de l'ordre de 2,6 % à compter du 1er juin 2006.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial 2006-2007 versus le budget révisé 2005-2006.

	Budget révisé 2005-2006 ('000)	Budget initial 2006-2007 ('000)	Écart ('000) et %
Produits	45 352 \$	47 132 \$	1 780 \$ 3,9%
Charges	47 769 \$	50 058 \$	2 289 \$ 4,8 %
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 417 \$)	(2 926 \$)	(509 \$)

Les principaux paramètres budgétaires sont les suivants :

1. CLIENTÈLE ÉTUDIANTE

Une augmentation de 2 % de la clientèle étudiante est prévue aux produits de la prochaine année financière, comparativement à l'augmentation réelle de 0,67 % pour l'année financière se terminant le 31 mai 2006.

2. SUBVENTION SCIENCES INFIRMIÈRES

Suite à l'entente relative au financement des stages pour le baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) intervenue entre l'UQO et l'Agence de développement de réseaux locaux des services de santé et de services sociaux de l'Outaouais au mois de mai 2005, une somme de 200 000 \$ est octroyée pour l'exercice 2006-2007.

3. FRAIS AFFÉRENTS

Le Conseil d'administration adoptait le 20 février 2006, par sa résolution numéro 297-CA-4367, une nouvelle politique sur les frais afférents. Pour la prochaine année, le changement de ces frais, tels que la demande de reconnaissance des acquis, l'appel relié à l'admission, le test du Service d'évaluation linguistique, ainsi que les frais d'admission, augmente les produits d'un montant de 24 000 \$.

4. GOVERNEMENT PROVINCIAL - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2006-2007

Un taux d'indexation de 2,223 % a été appliqué aux étalons de financement, au montant fixe de la fonction « soutien à l'enseignement et à la recherche », aux sommes accordées pour les volets « mission » et « région », ainsi qu'au montant per capita pour le financement des services aux étudiants. Ce taux d'indexation comprend les coûts de vieillissement du personnel enseignant, la hausse des contributions patronales aux régimes universels, l'indexation des autres dépenses et l'indexation salariale.

Également, un montant de 70 000 \$ est alloué en vue de financer les activités hors campus au niveau de la location de locaux, ainsi qu'un montant de 200 000 \$ correspondant au soutien à la recherche. Par contre, une contribution supplémentaire aux services communs de 54 000 \$ est retranchée en vue de la refonte des systèmes informatiques (SIGA).

5. ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

Le nombre d'activités d'enseignement prévu pour la prochaine année est évalué à 1 422 activités, comparativement à 1 375 pour l'année financière 2005-2006. Par contre, un montant d'économie supplémentaire de l'ordre de 250 000 \$ a été identifié aux mesures adoptées par le Conseil d'administration le 21 mars 2005, afin de poursuivre l'objectif d'augmenter la moyenne groupe-cours à 35 au premier cycle. Ce montant diminue par le fait même les charges prévues aux unités budgétaires des chargés de cours.

6. MASSE SALARIALE

Une augmentation salariale de 2,0 % est prévue pour l'ensemble des employés conformément aux augmentations salariales décrétées par le gouvernement du Québec. Les augmentations d'échelons pour tous les employés qui n'ont pas atteint le maximum de leur échelle salariale ont aussi été calculées pour la prochaine année.

Une augmentation salariale de 2,6 % au 1^{er} juin 2006 a été accordée aux employés cadres, et ce, dans une mesure d'équité envers ceux-ci, tel que mentionné au préambule. En effet, tous les autres groupes d'employés, à l'exception des cadres supérieurs, ont déjà reçu au 1^{er} juin 2005 une augmentation salariale de 2,6 %.

Selon la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2005, le nombre de professeurs passe de 189 à 191 dont une augmentation d'un poste hors effectif. La masse salariale a donc été ajustée pour tenir compte de ces nouveaux professeurs.

En résumé, les effectifs supplémentaires prévus au budget totalisent 13,8 postes, dont 1 poste de professeur hors effectif.

7. SOUS-BUDGÉTISATION DE LA MASSE SALARIALE

Un montant de 800,000 \$ a été soustrait de la masse salariale. Cette estimation provient des postes vacants durant l'année, ainsi que des employés en congé de maladie qui ne sont pas remplacés.

8. MESURES REQUISES POUR UN RETOUR À L'ÉQUILIBRE

Le Conseil d'administration adoptait le 21 mars 2005 une série de mesures visant un retour à l'équilibre financier pour l'année 2007-2008. Les éléments qui ont été considérés au budget sont les suivants :

- * Augmentation de la moyenne groupe-cours (250 000 \$)
- * Transfert graduel à la Fondation de la charge financière de son fonctionnement (75 000 \$)
- * Création d'une enveloppe pour l'embauche d'étudiants accompagnateurs pour la question linguistique 20 000 \$

La professeure Francine Rancourt annonce qu'elle ne peut souscrire favorablement audit projet de budget de fonctionnement, considérant qu'il contient l'ajout de deux postes de niveau cadre, mais se dit en accord avec le fait que des ressources additionnelles sont requises dans les secteurs des finances et du registrariat.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 282-CX-1241 concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

4.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que le budget d'investissement proposé selon le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sera réparti selon les besoins de l'année en cours.

Il y a trois enveloppes budgétaires :

- Maintien des actifs	952 000 \$
- Enveloppe de rattrapage réfection et entretien majeur	330 000 \$
- Développement des systèmes informatiques	294 000 \$
Total :	1 576 000 \$

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les

membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CX-1242 concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2006-2007, laquelle est jointe en appendice.

5.- Demandes de promotion

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que conformément à la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le Comité de promotion, en tenant compte des critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration, a procédé à l'étude des dossiers de promotion du professeur Stéphane Bouchard du Département de psychoéducation et de psychologie, du professeur Marc Charron du Département d'études langagières, de la professeure Isabelle Green-Demers du Département de psychoéducation et de psychologie, de la professeure Catherine Lanaris du Département des sciences de l'éducation, de la professeure Chantal Saint-Pierre du Département des sciences infirmières et du professeur Larbi Talbi du Département d'informatique et d'ingénierie.

Le Comité exécutif est invité à donner suite aux recommandations du Comité de promotion.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CX-1243 concernant la demande de promotion du professeur **Stéphane Bouchard** du Département de psychoéducation et de psychologie, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CX-1244 concernant la demande de promotion du professeur **Marc Charron** du Département d'études langagières, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CX-1245 concernant la demande de promotion de la professeure **Isabelle Green-Demers** du Département de psychoéducation et de psychologie, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CX-1246 concernant la demande de promotion de la professeure **Catherine Lanaris** du Département des sciences de l'éducation, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CX-1247 concernant la demande de promotion de la professeure **Chantal Saint-Pierre** du Département des sciences infirmières, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CX-1248 concernant la demande de promotion du professeur **Larbi Talbi** du Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

6.- Engagement d'une (1) agente de stage au Module du travail social

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste d'agent(e) de stage au Module du travail social, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation de la Direction du Service des ressources humaines et financières est à l'effet de retenir la candidature de madame Madeleine Poirier à titre d'agente de stage au Module du travail social.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 282-CX-1249 concernant l'engagement d'une agente de stage au Module du travail social (**Madeleine Poirier**), laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Centre d'études universitaires des Laurentides (CEUL)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources présente un plan du centre-ville de Saint-Jérôme sur lequel la ville a identifié quinze (15) sites potentiels où l'UQO pourrait construire le CEUL. Certains sites étant plus intéressants que d'autres, les discussions se poursuivront le 31 mai prochain avec les représentants de la Ville de Saint-Jérôme.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute que cette ville de 68,000 citoyens est prête à nous céder un terrain, ce qui démontre son grand intérêt à accueillir l'Université du Québec en Outaouais sur son territoire.

8.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le mardi 23 mai 2006 à 18 h 00, si besoin il y a.

9.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 14 h 10.

Le président d'assemblée

Le secrétaire